

La lettre du SISCODIPE

Bulletin d'information



Avril 1999

N°1

Infos pratiques

Le contrôle du concessionnaire

Le SISCODIPE organise, depuis le début de l'année, un contrôle du concessionnaire, dans le but de vérifier la bonne exécution du contrat de concession.

Ce contrôle revêt deux aspects :

- Un contrôle en continu : le syndicat retrace et répercute sur EDF les problèmes rencontrés par les communes à propos du réseau électrique concédé : lignes distendues, poteaux vétustes, installations dangereuses, élagage, défaut d'entretien ...

- Un contrôle ponctuel, en fin d'année, pour vérifier sur place les données comptables, financières ou techniques communiquées par EDF dans son compte rendu d'activité : qualité de l'électricité fournie, satisfaction des usagers, amortissement du réseau, calculs des redevances versées ...

Pour mener à bien ce contrôle, qui présente un grand intérêt pour les communes, le SISCODIPE a besoin d'informations de la part des Maires. Nous vous invitons à signaler au syndicat tous problèmes relatifs au réseau de distribution et nous nous chargerons de solliciter l'intervention d'EDF.

Adressez vos demandes :

- par téléphone au 03.82.53.15.61

- ou par fax au 03.82.54.45.92

en indiquant le lieu précis où se situe le problème, le nom et les coordonnées de la personne à joindre.

Le SISCODIPE vous tiendra informé de la suite accordée par le concessionnaire.

Les dernières décisions

Le Comité syndical qui s'est réuni le 10 février 1999 a adopté le Compte Administratif 1998 et le Budget Primitif 1999.

Il a arrêté définitivement la liste des communes qui bénéficieront d'une subvention R2 au titre des travaux réalisés en 1997 sur les réseaux électriques et d'éclairage public. (voir détail dans l'article page 2)

Le Comité a également sélectionné les projets d'effacement de réseaux électriques qui seront subventionnés au taux de 40 %. Pour garantir l'utilisation complète des crédits accordés par le concessionnaire (6 MF pour 3 ans), le Comité a décidé d'arrêter la liste des opérations retenues pour 1999 et pour 2000. (voir liste en page 2).

Le Comité a rappelé combien il était important de réaliser les travaux concernés avant la fin de l'année 2000. La négociation de la prochaine enveloppe financière (2001 à 2003) dépend de l'utilisation que les communes auront pu faire des crédits actuels.

Un nombre important de projets restent classés en liste d'attente. Ils ne pourront être subventionnés que dans le cas où une opération retenue est abandonnée. Il est donc indispensable que les communes qui bénéficient d'un accord de subvention de la part du syndicat, lui fassent connaître rapidement toute décision d'abandon ou de report des travaux au delà de 2000.

Dates à retenir

Le concessionnaire procédera au versement de la redevance R1 qui assure le fonctionnement du syndicat avant la fin avril 1999.

Le versement de la redevance R2 (subvention pour travaux réalisés sur le réseau et en matière d'éclairage public en 1997) est attendu pour la fin juillet 1999. Le reversement aux communes interviendra directement.

Subvention R2

Les communes suivantes seront subventionnées au titre des travaux réalisés en 1997 :

Algrange	134.805
Angevillers	1.295
Apach	6.995
Aumetz	5.575
Boulangé	35.275
Bousse	4.872
Fameck	88.160
Flastroff	2.215
Florange	32.930
Fontoy	65.761
Haute-Kontz	10.480
Hayange	141.741
Hunting	14.813
Illange	4.500
Kirsch-les-Sierck	790
Knutange	7.178
Luttange	2.866
Manderen	8.412
Manom	39.378
Merschweiller	34.619
Montenach	1.123
Moyeuvre-Grande	175.124
Nilvange	54.082
Ottange	5.617
Oudrenne	3.768
Rettel	222.946
Rosselange	4.982
Stuckange	4.603
Thionville	769.001
Tressange	86.134
Valmestroff	27.672
Vitry sur Orne	163.362
Total :	2.161.074

Le versement de la subvention interviendra en août 1999, après réception de la redevance par le syndicat.

Effacement de réseaux

Les communes suivantes ont été retenues par le Comité syndical. Elles bénéficieront d'une subvention au taux de 40 % :

	<u>Subv.</u>
Algrange	rue Clémenceau Tr.2 102.200
Algrange	rue Clémenceau Tr.3 56.160
Angevillers	cité des jardins T. sud 246.774
Angevillers	cité des jardins EP sud 46.010
Boulangé	Cité du Bois 44.686
Florange	rue St Hubert 158.400
Fontoy	Cité ste Genevieve 142.416
Grindorff	rue de la Chapelle 92.872
Guénange	rue des Tilleuls 62.400
Guénange	rue des Mésanges 72.400
Hayange	cité du Tivoli 105.638
Knutange	rue de la République 84.800
Launstroff	Flatten 54.999
Luttange	route de Metz 105.620
Manom	rue de la Moselle 168.292
Manom	rue St Louis 63.829
Merschweiller	poste cabine haute 58.373
Metzeresche	rue de l'église 123.630
Montenach	Kaltweiller 66.540
Moyeuvre-G.	Cite curel 136.926
Nilvange	carr. Joffre / de Gaulle 168.000
Richemont	route de Bousange 247.794
Ritzing	rue de Kirsch 116.829
Rurange les Th.	rue Blum 111.082
Sierck-les-B.	place du Marché 176.550
Stuckange	rue des Bleuets 55.600
Terville	rue Thiers, Gambetta 286.600
Thionville	Montée des Vignerons 83.680
Thionville	rue Château Jeannot 104.116
Tressange	rue de la Chapelle 136.996
Vitry-sur-Orne	lot. des coteaux 266.800
Volstroff	route de Stuckange 54.436
Yutz	rue St Eloi 105.200
Total :	3.906.648

Ces opérations peuvent être lancées. Celles qui s'achèveront avant le 31/12/1999 seront subventionnées au titre de l'exercice 1999, les autres le seront au titre de l'exercice 2000.

Les réunions à venir

Le SISCODIPE essaie depuis quelques mois de décentraliser ses réunions de bureau, en allant à la rencontre des communes membres. Après Hunting, Algrange et Guénange, c'est au tour de la commune de Haute-Kontz d'accueillir la prochaine réunion du bureau, qui se tiendra en juin 1999.

**Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal de Suivi
de la CONcession de DIstribution Publique d'Electricité Pays des Trois Frontières**

**SISCODIPE: Mairie de Thionville - BP 30352 - 57125 THIONVILLE
Téléphone 03 82 53 15 61 - Fax 03 82 54 45 92**